



Aujourd’hui le 28 septembre, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 72 651 cas confirmés de personnes infectées au Québec (une hausse de 750 cas), 212 personnes sont hospitalisées (baisse de 4), dont 37 personnes sont aux soins intensifs. Aucun décès n'est survenu dans les 24 dernières heures, mais un décès survenu à une date inconnue s'ajoute, pour un total de 5 826 décès. Les prélèvements réalisés le 26 septembre s'élèvent à 17 310, pour un total de 2 278 145.

Tableau synthèse de l'évolution des données

Date	Cas confirmés	Décès	Hospitalisations	Hospitalisations aux soins intensifs	Prélèvements réalisés
21 septembre	489	2	168 (+20)	28 (-2)	21 736
22 septembre	471	3	178 (+10)	30 (+2)	27 303
23 septembre	582	4	184 (+6)	31 (+1)	36 060
24 septembre	637	6	199 (+15)	33 (+2)	33 148
25 septembre	698	0	217 (+18)	45 (+12)	27 380
26 septembre	896	2	216 (-1)	41 (-4)	17 310
27 septembre	750	0 + 1 date inconnue	212 (-4)	37 (-4)	ND

Prendre note que les données sont présentées en fonction de leur jour de saisie. Elles sont extraites à 16 h à la date indiquée et couvrent les 24 heures précédentes. Toutefois, la disponibilité des données sur les prélèvements comporte un délai supplémentaire de 24 heures et celles-ci correspondent au nombre de prélèvements réalisés à la date indiquée.

CARTE DES PALIERS D'ALERTE DE COVID-19 PAR RÉGION

Le gouvernement a mis à jour la carte présentant les paliers d'alerte qui seront en vigueur à compter du 1^{er} octobre prochain.

Il n'y aura plus aucune région en zone verte.

- **Zone jaune** : Saguenay, Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Nunavik, Terres-Cries-de-la Baie-James
- **Zone orange** : Bas-Saint-Laurent, MRC Portneuf et Charlevoix, Mauricie-et-Centre-du-Québec, Estrie, Outaouais, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Lanaudière, Laurentides, Montérégie
- **Zone rouge** : CMM, Chaudière-Appalaches, Capitale-Nationale (Sauf Portneuf et Charlevoix)

La carte est disponible [ICI](#).

BILAN DE LA SITUATION ACTUELLE DE LA COVID-19 AU QUÉBEC

Lors d'un point de presse tenu à 17 h 30, le premier ministre du Québec, M. François Legault, accompagné du ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, et du directeur national de santé publique, D^r Horacio Arruda, a fait le point sur la situation de la pandémie au Québec.

D'entrée de jeu, le premier ministre a indiqué que les chiffres étaient sans appel et qu'en raison de l'augmentation importante des cas, le gouvernement devait prendre des décisions difficiles. Il a indiqué que l'augmentation des cas se traduirait vraisemblablement par une augmentation des hospitalisations et des décès. Il a réitéré que la situation était critique et que des mesures devaient être prises maintenant.

Il a annoncé qu'à compter de mercredi soir à minuit, trois régions allaient passer au rouge, soit la grande région de Montréal, incluant la communauté métropolitaine de Montréal, la région de Capitale-Nationale, à l'exception de Portneuf et de Charlevoix et celle de Chaudière-Appalaches.

Il a annoncé une série de mesures qui seront en vigueur du 1^{er} octobre au 28 octobre 2020 dans les régions en niveau d'alerte rouge :

- Les rassemblements privés (intérieurs et extérieurs) seront restreints aux personnes d'une même adresse, à l'exception de situation exceptionnelle où une personne supplémentaire sera permise (proche aidant, gardienne, plombier, etc.). Même chose pour les RPA et ressources intermédiaires, où un proche aidant sera permis à la fois.
- Tous les bars, casinos, restaurants (à l'exception des livraisons et comptoirs pour emporter) seront fermés pour 28 jours. Les cinémas, salles de spectacle, salles de réception, musées, bibliothèques seront également fermés à compter de mercredi minuit. Le premier ministre a assuré que le gouvernement travaillait sur une formule pour aider financièrement les propriétaires de ces établissements pour compenser les pertes encourues pendant cette période.
- Tous les rassemblements extérieurs à moins de deux mètres seront interdits.
- Le port du masque sera obligatoire dans les manifestations.
- Quant aux lieux de culte, un maximum de 25 personnes sera permis en zone rouge.
- Tous les commerces, incluant les salons de coiffure, demeureront ouverts en zone rouge.

Le premier ministre a rappelé que l'objectif du gouvernement est de garder les écoles ouvertes. Il a souhaité rassurer les parents, en rappelant l'importance de socialiser et d'apprendre pour les enfants.

Le premier ministre a demandé à tous les citoyens de respecter les consignes pour protéger les autres (écoles, travail, réseau de la santé) et rappeler l'importance de l'effort collectif pour casser la deuxième vague de la pandémie.

Questionné sur le maintien du 25 % de travailleurs dans les tours à bureaux en zone rouge, le directeur de la santé publique a indiqué que le télétravail devait encore être priorisé.

Finalement, il a indiqué qu'il est fortement recommandé de ne pas se déplacer entre les régions (sauf **déplacements essentiels, travailleurs, garde partagée, transport de marchandises**).

NOUVELLES MODALITÉS DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET ENTRETIEN CHEMINS À DOUBLE VOCATION

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) a informé récemment la Fédération québécoise des municipalités (FQM) que les routes de niveau 3 sont désormais admissibles (en plus des routes de niveaux 1 et 2) au Programme d'aide à la voirie locale, volet entretien chemins à double vocation si elles respectent les autres modalités du programme. Pour connaître les autres modalités du programme, cliquez [ICI](#).

Pour les municipalités qui souhaitent formuler une demande d'aide financière, elles sont invitées à contacter leur Direction territoriale (DT) du MTQ afin de s'assurer du contenu de la résolution à produire.

Les coordonnées des DT du MTQ sont [ICI](#).

PRIORISATION POUR LE DÉPISTAGE

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a annoncé aujourd'hui qu'afin d'optimiser le dépistage auprès des personnes chez qui le risque d'être infectées est plus élevé, l'accès au dépistage pourrait être refusé à une personne qui ne fait pas partie des clientèles prioritaires.

Les données les plus récentes démontrent que la probabilité de trouver un cas positif à la COVID-19 est la plus forte chez **les personnes qui présentent des symptômes compatibles avec la COVID-19** et chez **les personnes ayant eu un contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19**.

Si une personne ne fait pas partie de l'une de ses catégories, il n'est pas considéré comme nécessaire de passer un test de dépistage, à moins que la santé publique ou un professionnel de la santé ne le recommande. Cette restriction est temporaire et pourra être réévaluée selon l'évolution de la situation.

Rappelons qu'il est maintenant possible de consulter les délais d'attente dans les cliniques de dépistage sans rendez-vous au [Québec.ca/testsdelaiss](https://quebec.ca/testsdelaiss). Les personnes devant se faire dépister pourront ainsi se diriger vers les cliniques qui leur conviennent, en fonction des délais observés et de la proximité avec leur domicile.

Le communiqué est disponible [ICI](#).

REHAUSSEMENT DU SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES OEUVRANT EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

Le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux a annoncé aujourd'hui une bonification de 40 M\$ du soutien octroyé aux organismes communautaires œuvrant en santé et en services sociaux par le biais du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).

La répartition entre les régions tient compte du nombre d'organismes communautaires admis au PSOC. Les établissements du réseau de la santé et des services sociaux ont la responsabilité de déterminer les sommes qui seront attribuées aux organismes afin de répondre le plus adéquatement possible aux besoins de leur milieu.

Pour consulter la répartition régionale des sommes allouées, cliquez [ICI](#).

Le communiqué est disponible [ICI](#).

INVESTISSEMENTS SUPPLÉMENTAIRES POUR RENFORCER LE SOUTIEN ET LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES ET DU PERSONNEL

Dans le but de répondre à différents besoins exprimés par le réseau scolaire et pour renforcer la persévérance scolaire et la sécurité des élèves et du personnel dans le contexte actuel de la pandémie, le gouvernement du Québec a confirmé samedi une série d'investissements supplémentaires totalisant 85 millions de dollars.

- 25 millions de dollars pour la formation et l'embauche de personnel dans les écoles
- 20 millions de dollars pour l'entretien des systèmes de ventilation
- 15 millions de dollars pour le transport scolaire
- 25 millions de dollars pour bonifier les services d'enseignement à distance

Cette nouvelle série d'investissements est réalisée avec les sommes à venir du gouvernement fédéral visant à soutenir les établissements d'enseignement qui ont dû mettre en place des mesures sanitaires en lien avec la pandémie. Notons que ces investissements ne comprennent pas l'achat de matériel sanitaire supplémentaire, car ces dépenses sont déjà remboursées par le gouvernement québécois.

Le communiqué peut être consulté [ICI](#).

SITUATION DE LA COVID-19 DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Le gouvernement a publié le 24 septembre une mise à jour du portrait global de la situation dans les centres de services scolaires ou commissions scolaires et les établissements scolaires concernant la COVID-19.

Pour consulter les faits saillants, cliquez [ICI](#).

Pour la liste détaillée des écoles par région, cliquez [ICI](#).

SUIVI DE L'ÉVOLUTION DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 : RISQUES D'HOSPITALISATION ET PROJECTIONS DES BESOINS HOSPITALIERS

Afin d'anticiper l'effet de l'évolution de la pandémie sur les ressources hospitalières au Québec, l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) a reçu le mandat de mener des analyses prévisionnelles dont l'objectif est d'appuyer la planification et la gestion des capacités du réseau hospitalier.

Ainsi, deux outils sont produits de façon hebdomadaire en soutien aux décideurs ministériels et aux gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux :

1. Un rapport qui évalue le risque d'hospitalisation pour les nouveaux cas confirmés d'infection par le SRAS-CoV-2;
2. Un rapport qui présente des projections de l'évolution du nombre d'hospitalisations et de l'occupation des lits pour les personnes atteintes de la COVID-19.

Les mises à jour de ces documents seront disponibles chaque vendredi sur leur site Web, dans la [section COVID-19](#).

Le communiqué est disponible [ICI](#).

GARANTIE D'APPROVISIONNEMENT EN VACCINS POTENTIELS

Vendredi dernier, lors d'un point de presse, le premier ministre du Canada, Justin Trudeau a annoncé la signature de nouveaux accords pour garantir l'approvisionnement en vaccins potentiels contre la COVID-19. Ainsi, il a annoncé la conclusion d'un accord avec AstraZeneca pour réserver jusqu'à 20 millions de doses de son candidat-vaccin contre la COVID-19. Cet accord s'ajoute à ceux déjà conclus afin de garantir l'accès des Canadiens à six candidats-vaccins prometteurs.

Le premier ministre a également annoncé la participation du Canada au Mécanisme pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 (Mécanisme COVAX). Il a indiqué que le gouvernement du Canada s'est engagé à y investir environ 220 millions de dollars pour réserver jusqu'à 15 millions de doses de vaccin pour les Canadiens, et un montant supplémentaire de 220 millions de dollars pour l'achat de doses destinées aux pays en développement.

TRANSPORT RÉGIONAL AÉRIEN - LE GOUVERNEMENT VISE LA CRÉATION D'UN RÉSEAU EFFICIENT POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC

Vendredi, au terme de la troisième rencontre du Groupe d'intervention sur la relance des services aériens régionaux, mis en place par le ministre des Transports du Québec, M. François Bonnardel, celui-ci a exprimé la volonté gouvernementale de mettre en place un réseau solide pour assurer la desserte dans les régions. Cette stratégie vise à rediriger les vols aériens régionaux vers des plateformes de correspondances, reliées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Québec.

Du même souffle, il a affirmé sa volonté de mettre en place, rapidement, des mesures qui soutiendront cette stratégie et de s'assurer que les programmes actuellement en place puissent contribuer à pérenniser le nouveau réseau.

Le président du comité sur le transport aérien de la FQM, vice-président de la FQM et maire des Îles-de-la-Madeleine, M. Jonathan Lapierre, participait à cette réunion du groupe d'action gouvernemental. L'approche originale développée par la FQM s'appuyant sur les transporteurs actuels et proposant la mutualisation de certaines activités commerciales a été bien accueillie et figure dans la courte liste des scénarios retenus. Pour la FQM, le Québec est capable de développer un nouveau modèle pérenne pour les régions. Le mémoire de la FQM est disponible [ICI](#).

Au cours des prochains mois, le groupe d'intervention sera appelé à définir les critères pour la mise en place du réseau et à analyser les meilleurs scénarios d'exploitation qui seront adaptés à la fois dans le temps et dans le contexte. Le communiqué du ministre est disponible [ICI](#).



Le groupe d'intervention sur la relance des services aériens régionaux est composé, en plus du ministre des Transports, du député de Mont-Royal-Outremont, M. Pierre Arcand, de la députée de Mercier, M^{me} Ruba Ghazal, et du député des Îles-de-la-Madeleine, M. Joël Arseneau. Viennent s'ajouter les représentants de quinze organisations, dont M. Jonathan Lapierre, président du comité sur le transport aérien de la FQM, vice-président de la FQM et maire des Îles-de-la-Madeleine.

DÉVOILEMENT DE L'INITIATIVE PRODUCTIVITÉ INNOVATION

Le gouvernement du Québec et Investissement Québec ont dévoilé vendredi l'initiative Productivité innovation, qui vise à propulser la compétitivité et à accélérer la croissance des entreprises d'ici par la productivité et l'innovation.

L'initiative Productivité innovation succède à l'initiative Manufacturiers innovants lancée en 2016 pour inciter les entreprises manufacturières à augmenter leur productivité. La nouvelle mouture encourage les entrepreneurs et entrepreneures, les dirigeants et dirigeantes d'entreprise de toutes les régions du Québec à passer dès maintenant à l'action en misant sur l'innovation sous toutes ses formes et sur l'adoption de technologies et de procédés comme la numérisation, l'automatisation, la robotisation et le recours à l'intelligence artificielle.

Une fiche d'information complémentaire est accessible [ICI](#).

Le communiqué de presse peut être consulté [ICI](#).

FORMATION – DES DATES ET DES NOUVEAUTÉS... TOUJOURS À DISTANCE

Voici le programme des prochains jours; il est encore temps de s'inscrire pour :

- Le mardi 29 septembre 2020, à 14 h - [Truquage des offres : sensibilisation et prévention](#)
- le samedi 3 octobre 2020 de 9 h à 16 h - [La gestion financière municipale](#)
- le samedi 3 octobre 2020 de 9 h à 12 h - [La participation publique : au-delà du référendum](#)
- Communauté de pratique : [les dernières places sont disponibles ici](#)

Et une nouveauté à découvrir :

Midi-Causerie

L'équipe des relations du travail de la FQM vous propose des rendez-vous privilégiés afin d'approfondir vos connaissances en matière de relations du travail. Nous vous proposons quatre rendez-vous annuels afin d'améliorer votre gestion quotidienne en relations du travail et vos réflexes ainsi que demeurer à l'affût des nouvelles tendances.

Évidemment, le tout adapté à votre réalité de gestionnaire municipal !

Planifiez ces événements à votre agenda maintenant.

- Le mardi 27 octobre 2020, de 12 h 15 à 13 h 15
- Le mardi 26 janvier 2021, de 12 h 15 à 13 h 15
- Le mardi 27 avril 2021, de 12 h 15 à 13 h 15
- Le mardi 31 août 2021, de 12 h 15 à 13 h 15

Tarif membre : 50 \$ + taxes par session ou 150 \$ + taxes pour les 4 sessions

[Cliquez ici pour vous inscrire](#)

La formation municipale à distance

